



RÈGLES LOCALES SPÉCIFIQUES PROMOTION GOLF D'ENTREPRISE DU 2 AU 4 MAI 2024



Ces règles locales annulent et remplacent toutes les autres règles locales du golf de Limère.

1/ Hors limites :

Ils sont définis par les limites du parcours et/ou des piquets et des lignes blanches : les lignes prévalent sur les piquets qui prévalent sur les limites de propriété.

2/ Zones à Pénalité :

Elles sont définies par des piquets rouges et/ou des lignes rouges : les lignes prévalent sur les piquets

Au trou n° 1, la ZAP se prolonge à l'infini sur la gauche.

3/Dropping zone :

Trou n°14

Si la balle du joueur repose dans la ZAP, en plus des options de la Règle 17.1, le joueur est autorisé à utiliser la dropping zone située devant la ZAP.

Dans le jeu de ce trou, si la balle jouée au départ rebondit sur le terrain, elle est considérée comme ayant franchi la ZAP.

Trou n°18 : Zone à pénalité devant le green

Si la balle du joueur repose dans la ZAP, en plus des options de la Règle 17.1, le joueur est autorisé à utiliser la dropping zone située à l'entrée du chemin menant au green.

4. Parties intégrantes :

Tous les chemins non goudronnés font partie intégrante du parcours.

5. Conditions anormales du parcours (règle 16.1):

Les zones délimitées par des lignes blanches ou bleues.

Pénalité pour infraction à une règle locale : pénalité générale.

Temps de jeu 4h33

Appel Arbitre : 02 38 63 89 40